



LA CÉGÈTE

LE SYNDICAT CGT DE L'UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

syndicat-cgt-bureau@univ-amu.fr

Tel: 04.13.55.11.66



TOUS ENSEMBLE, EN GRÈVE ET EN MANIFESTATION

14 Avril - 14h Vieux-port
19 Avril - 10h30 Vieux-port

Les attaques du Medef et du gouvernement se multiplient contre les travailleurs, les retraités, les privés d'emploi et les jeunes : plans de licenciements, casse du code du travail et des conventions collectives, démantèlement du Service Public et de la Sécurité Sociale, projets de privatisations...

En parallèle, les entreprises du CAC 40 enregistrent des bénéfices records : 44 milliards d'€ de dividendes distribués aux actionnaires en 2017. Les plus riches sont de plus en plus riches et se voient accorder toujours plus de cadeaux de la part du gouvernement : suppression de l'ISF, avantages fiscaux...

Alors même que ce sont les salariés qui créent les richesses par leur travail, elles sont confisquées par les actionnaires !

Face à ces attaques, la mobilisation s'organise dans plusieurs secteurs (SNCF, Carrefour, Fonction Publique, Energie, retraités, étudiants, construction...), c'est ensemble que nous devons agir pour obtenir :

- L'augmentation des salaires, des pensions, des minima sociaux, des revenus de remplacement, le SMIC à 1 800 €,
- Le passage au 32 H avec maintien de salaire,
- L'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes,
- Le maintien et le développement de nos atouts industriels,
- Le financement des Services Publics afin d'assurer leurs missions au service de l'intérêt général en garantissant à tous, le droit élémentaire de se soigner, de se loger, de s'éduquer...
- le financement de la Sécurité Sociale (maladie, famille, retraite, chômage, logement) basé
- sur les cotisations, par la mise à contribution des revenus du capital et non sur l'impôt.

PARCE QUE NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS

PAR LA CASSE DE NOTRE MODÈLE SOCIAL

PARCE QUE NOUS POUVONS IMPOSER D'AUTRES CHOIX, POUR FAIRE ENTENDRE NOS VOIX

Halte aux intimidations, amplifions la mobilisation !

Jeudi 22 mars à Montpellier des hommes cagoulés et armés de lattes de bois ont fait irruption dans un amphithéâtre de l'UFR de droit et de science politique de l'université de Montpellier occupée par une cinquantaine d'étudiant-es. Ils ont frappé, menacé, insulté les étudiant-es présent-es, en blessant quatre qui ont dû recevoir des soins. Il apparaît que le directeur de l'UFR de droit a, a minima, laissé faire cette agression sur des jeunes placés sous sa responsabilité, voire en aurait été complice. Ces faits et les déclarations qui les ont suivis ont soulevé l'indignation et il a été contraint de démissionner dès samedi midi. Des plaintes ont été déposées et toute la lumière doit être faite sur ces violences et leurs auteurs, les responsabilités doivent être clairement établies. Le doyen et un enseignant ont depuis été mis en garde à vue et suspendus. Nos organisations seront très attentives au fait que l'enquête aille à son terme et établisse l'ensemble des responsabilités. La ministre doit le garantir.

Lundi 26 au soir à la sortie d'une AG à Lille 2 des étudiant-es ont été agressés par un groupe se revendiquant de l'extrême droite. Vendredi 23 mars dernier ce sont les élèves et les personnels du lycée autogéré de Paris qui ont été victimes d'une agression par un groupuscule d'extrême droite. Dans la nuit du 28 au 29 mars, des étudiant-es et lycéen-ne-s qui occupent la faculté de Strasbourg ont été sauvagement agressé-es par des individus se revendiquant du Bastion Social, groupuscule d'extrême droite.

Tous ces faits absolument intolérables interviennent alors que depuis des semaines, dans plusieurs universités, étudiants et personnels avec leurs syndicats combattent les réformes modifiant les conditions d'accès à l'université ainsi que la nature du baccalauréat. Depuis des semaines, ils exigent le retrait de ces réformes : ils ne veulent pas du basculement de société qu'implique la sélection à l'entrée à l'université, la destruction du baccalauréat comme premier grade universitaire. Ils veulent conserver les diplômes nationaux. Ils ont raison. Leur mobilisation, leur combat sont les nôtres. Nous les soutenons totalement.

Face à la multiplication de ces agressions odieuses, nous sommes solidaires avec les jeunes et les personnels agressés-es et nous les assurons de notre solidarité. La violence, les injures racistes, sexistes et homophobes sont inacceptables et condamnables. L'extrême droite et ses militant-es portent des valeurs et des propositions qui sont à l'opposé de notre vision d'une éducation émancipatrice, éclairée et ouverte aux débats d'idées.

Nous reprenons à notre compte la déclaration des syndicats de Montpellier qui affirment après l'agression ignoble commise par un commando

d'extrême droite contre des étudiants mobilisés pour leurs légitimes revendications : « nos organisations ne reculeront pas, elles poursuivront jusqu'au bout le combat pour exiger le retrait de la loi ORE, aux côtés des étudiants, dans l'unité, comme c'est le cas depuis maintenant 3 mois. »

Nous constatons que ces derniers jours les mobilisations dans les universités s'amplifient : 3000 en AG à Montpellier, 2000 à Toulouse, des centaines à Nantes, à Tolbiac... Nous soutenons totalement ce mouvement et appelons à l'amplifier.

Nous rappelons également à la ministre de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation et au ministre de l'éducation nationale que les lycéen-ne-s et les étudiant-es ont le droit de se mobiliser. Ils et elles peuvent se réunir, diffuser des

tracts, afficher leurs opinions, se mobiliser dans et devant leurs établissements. Le recours répété aux forces de l'ordre pour vider les amphis ou dégager les entrées des établissements ne peut pas être la réponse à leurs revendications.

Avec les étudiants, les personnels mobilisés, nous affirmons : la loi ORE, Parcoursup et la réforme du bac et du lycée instaurent la sélection à l'entrée à l'université, cassent les diplômes nationaux, creusent les inégalités sociales et territoriales. Nous exigeons leur retrait et appelons les enseignant-es, les personnels, les étudiant-es et les lycéen-ne-s et leurs parents à amplifier les mobilisations. Le 22 mars,

les personnels de l'enseignement supérieur, les étudiant-es ont porté ces revendications aux côtés des fonctionnaires, des cheminot-es. Le service public est attaqué de manière similaire, par exemple dans le rail ou la santé. Il est notre bien commun et nos organisations appellent à soutenir les mobilisations en cours et à venir pour le défendre.

Nous appelons les personnels, les étudiants à se réunir pour en débattre et pour exiger le retrait de la loi ORE et pour un service public de l'enseignement supérieur ouvert à toutes et tous les bacheliers, gratuit, formateur et émancipateur et nous soutiendrons toutes les initiatives. Les AG, les Heures d'information syndicale se multiplient en ce moment même et sont de plus en plus nombreuses. Il faut les amplifier et mettre en débat les moyens à mettre en œuvre pour bloquer les réformes destructrices du gouvernement.



Ne pas jeter sur la voie publique

La CGT FERC Sup s'oppose au RIFSEEP et à son application.

Pourquoi la CGT FERC-Sup s'oppose-t-elle au RIFSEEP ?

C'est une prime « à la tête du client » (l'IFSE et CIA). Le RIFSEEP individualise le travail et sa rémunération, il vise à mettre en concurrence tous les personnels entre eux, il est inégalitaire dans son principe comme dans son application (différence de traitement entre les ITA et les ITRF, différence selon les services, les établissements) ... Il pourra installer une « reconnaissance de compétence » sans pour autant requalifier le poste qu'occupe l'agent ! L'application de ces mesures permettra à la hiérarchie de fixer des primes de façon discrétionnaire, cela remet en cause le droit à la carrière.

Pour la CGT, cela constitue une attaque directe contre le statut de fonctionnaire, car il relie une part importante de la rémunération (les primes) à la fonction exercée par l'agent, et non au grade qu'il détient. C'est donc une attaque contre l'indépendance du fonctionnaire, garantie par son statut, qui lui permet de mener à bien les missions de service public.

Pour mettre en place le RIFSEEP, la plupart des établissements opèrent ou vont opérer une cotation des postes : l'application du RIFSEEP nuirait à la mobilité des agents, et dégraderait les collectifs de travail par la mise en concurrence des collègues.

L'expérience montre que la redistribution des primes se fait le plus souvent à budget constant (donc on déshabillerait Pierre pour habiller Paul) ou en gelant des postes (en faisant travailler plus Stéphanie parce qu'on ne recrute pas Isabelle). Tout ceci au détriment des conditions de travail !

Garantie individuelle temporaire... mais avenir compromis ! Le ministère a garanti que chaque agent en poste conserverait individuellement le montant de sa prime de l'année précédant le passage au RIFSEEP (les primes exceptionnelles ne seraient pas prises en compte). Mais cette garantie ne s'applique pas pour l'avenir : en cas de modifications du poste, de fonction... L'augmentation de la prime n'est même pas garantie en cas de promotion ! Et il n'y a aucune garantie pour les futurs collègues qui vont être recrutés ! Enfin, le RIFSEEP n'est pas indexé sur le coût de la vie, ni sur le point d'indice : les employeurs vont laisser ces primes réduire avec le temps !

Rappelons qu'au Conseil supérieur de la Fonction publique d'État (nov. 2013), tous les syndicats s'étaient opposés au RIFSEEP (sauf la CGC qui s'était abstenue). Tous les syndicats ont voté contre l'application du RIFSEEP aux corps de l'AENES, lors du CT ministériel de l'ESR de juillet 2015 (sauf l'UNSA qui s'est abstenue). L'ancien gouvernement sur le départ a voulu imposer

– dernier passage en force d'une longue liste – ce système de primes que la majorité des personnels de l'ESR rejette. Lors d'une séance tragi-comique du CT ministériel le 10 avril 2017, alors qu'une mobilisation avait lieu sous ses fenêtres, le ministère de l'ESR a cherché à faire passer le RIFSEEP pour les corps ITRF et ITA. Mais pour la CGT, l'avis du CT n'a pas été rendu.

Une requête introductive d'instance devant le conseil d'état a été déposée le 25 septembre 2017.

Dans l'attente de la réponse, la CGT FERC Sup de l'Université d'Aix-Marseille demande que :

- Les groupes de fonctions de l'IFSE soient calqués sur la PPRS + prime d'intéressement des corps et grades existants, selon la grille appliquée actuellement par l'université.
- Tout changement de grade se traduise automatiquement par un changement de groupe de fonction, correspondant à celui du nouveau grade obtenu.
- Les bénéficiaires de la prime informatique la conserve sans modification
- L'IFSE ne puisse en aucun cas être modulée, que ce soit en fonction de l'entretien d'évaluation ou de quelque autre critère
- Le CIA ne soit pas appliqué, dans aucun cas

Position CGT FERC Sup sur la charte des Agents Non Titulaires de l'Université d'Aix-Marseille

Le statut général stipule les cas où le recrutement de contractuels est autorisé :

- vacances d'emploi et remplacements de fonctionnaires, pour un an maximum
- besoins saisonniers ou occasionnels, pour un an maximum suivant les 3 versants,
- besoins permanents à temps incomplet,
- besoins permanents s'ils n'existent pas de corps ou de cadres d'emplois (pour les catégories A, B et C),
- besoins permanents pour les catégories A « lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient »,
- Institutions dérogatoires

Pour la CGT, ces possibilités de recours à des agents non titulaires sont déjà trop importantes.

- La loi peut être allègrement détournée : les contrats à durée déterminée se succèdent au mépris des règles d'ouverture de recrutements par concours. La multiplication des CDD pouvant s'enchaîner bien au-delà de 6 ans pour les catégories B et C.
- La loi est appliquée avec tout le cynisme qu'elle autorise. Les contrats ne sont pas renouvelés. Selon les cas au bout de deux, trois, quatre, cinq ou six ans... Mais quasi-systématiquement, un contractuel remplace celui qui n'est pas renouvelé, en toute illégalité...

Malgré la loi Sauvadet, le recours systématique aux agents non titulaires sur des emplois pérennes s'est poursuivi et se substitue toujours à la règle de l'emploi public statutaire. Le nombre d'agents non titulaires perdure à près de 40 % de l'effectif global dans l'enseignement supérieur et la recherche, 36 % dans notre établissement. À quelques exceptions près, ces collègues exercent des fonctions qui correspondent à des besoins permanents de la fonction publique. À ce titre et conformément à l'article 3 du statut de la Fonction publique qui précise que « tout emploi permanent doit être occupé par un fonctionnaire », ces postes doivent être ouverts au recrutement.

Notre mandatée a porté les revendications de la CGT FERC Sup pour les personnels contractuels lors du GT ANT d'AMU qui s'est tenu ce mois-ci :

- un plan de titularisation immédiat de l'ensemble des non-titulaires occupant des postes permanents avec les moyens financiers nécessaires à la création des postes correspondants,
- le passage en CDI à 100% de tous les agents non titulaires sur des postes permanents en attendant leur titularisation,
- l'alignement des salaires et des primes sur ceux des titulaires,
- l'application des mêmes droits sociaux et syndicaux que les titulaires.

Les revendications de la CGT FERC Sup de l'université d'Aix-Marseille pour les personnels contractuels sur poste pérenne

La CGT défend qu'à travail comparable, salaire égal. Nous demandons :

- Un vrai plan de titularisation des ANT sur maximum 5 ans.
- En attendant, d'embaucher (ou de renouveler) des agents à un taux fixe sans grille, avec un salaire annuel équivalent (primes comprises) à celui de la moyenne des titulaires de même ancienneté et même corps. La CGT ne souhaite pas établir une grille qui instaurerait de fait un statut parallèle à celui des fonctionnaires.
- Le calcul de la moyenne des salaires s'effectuerait au 1er janvier pour chaque année. Et recalcul au 1er janvier suivant.
- Une information systématique auprès des agents contractuels sur la différence de statut avec les fonctionnaires.
- Incitation à suivre les formations pour les concours.



En bref...

Occupation d'amphis à l'université

Le nombre d'universités et d'établissements mobilisés pour le retrait de la loi Vidal-ORE et contre la plate-forme Parcoursup ne cesse de croître. À ce jour, des assemblées générales sont régulièrement organisées dans au moins 25 établissements et plusieurs d'entre eux sont bloqués ou occupés.

À l'Université d'Aix-Marseille, les assemblées générales étudiantes des sites Schuman à Aix-en-Provence, et Saint-Charles à Marseille ont voté les occupations des amphithéâtres Guyon et Grand Amphi.

Nous serons extrêmement vigilants à ce que la direction de notre université, ainsi que les directions des UFR ALLSH et UFR Sciences ne prennent aucune sanction à l'encontre des étudiant-e-s mobilisé-e-s et ne tentent d'une quelconque manière à les faire déloger des amphithéâtres occupés.

Les étudiant-e-s mobilisé-e-s nous montrent la voie à suivre, il est temps pour les personnels de l'Université d'Aix-Marseille, enseignant-e-s, BIATSS, doctorant-e-s, titulaires comme contractuel-le-s, précaires, de se mobiliser !

Solidarité avec la lutte de nos camarades britanniques en grève

En Grande Bretagne, les personnels de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sont en lutte depuis plus de 5 semaines pour préserver leur régime de retraites.

Pour nos camarades du syndicat University and College Union (UCU) il s'agit d'une action collective indispensable face à la stratégie des directions des universités, regroupées dans l'organisation patronale Universities UK (UUK), qui vise à détruire le régime de retraite existant, basé sur les contributions des travailleurs, et à mettre fin aux prestations de retraite garanties en fonction des cotisations.

Dans un contexte commun de lutte pour la défense du service public d'enseignement supérieur et de recherche pour le maintien des régimes par répartition à prestations définies et du code des pensions civiles et militaires menacés par le gouvernement Macron ainsi que pour des conditions de travail dignes, la CGT FERC Sup veut témoigner de sa solidarité et de son soutien total aux revendications légitimes des camarades britanniques.

